



## Je sais pus quoi faire !!

Par **nali**, le **24/11/2014** à **18:56**

bonjour a tous !  
je me suis inscrit dans un école "ligne et formation" pour suivre des cours par correspondance en janvier 2012 par la suite j'ai eu des problèmes familiaux donc je n'ai pas pu suivre les cours mais je les payer quand meme (pendant 1 an et demi je les ai payer 145 euros par mois )jusque au jour ou j'ai était licencier malgré les avoir informer il continuer a me prélever sachant que pendant une periode de presque six mois je n'avais aucun revenu meme pas le chômage et cela ma conduit a un découvert de plus de 1500 euros la banque a donc fermer mon compte parceque j'etais dans l'incapacité de les payée. l'école ne pouver donc plus prélever il mon donc mis aussi en contentieux et depuis janvier 2014 j'ai reçois des lettre des appels irrespectueux pour quelqu'un en difficulté financière je suis aujourd'hui au chômage et je paye ce que je peux par mois a la société "sorrec" mais je ne suis plus en mesure de les payer et il ne veulent rien entendre ,que doit-je faire ????

Par **aguesseau**, le **24/11/2014** à **20:01**

bjr,  
malheureusement vous avez du signer un contrat qui doit prévoir les cas et les procédures de résiliation.  
je pense que les problèmes familiaux et les problèmes de chômage ou financiers ne sont pas des cas permettant la résiliation.  
tant que vous payez, cela signifie que vous reconnaissez leur devoir de l'argent.  
leur avez-vous envoyé une LRAR de résiliation ?  
cdt